



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte**

Rése
au
Monit
belg



15041958

Déposé / Reçu le

09 MARS 2015

**au greffe du tribunal de commerce
francophone de Bruxelles**

N° d'entreprise : 807234295

Dénomination Waste Organic Recycling and Management Solutions
(en entier) :

(en abrégé) : WORMS

Forme juridique : Association Sans But Lucratif

Siège : Rue Lambert Vandervelde, 22A - 1170 Bruxelles

Objet de l'acte : Modification du siège social, modification du conseil d'administration et modification des statuts suivant l'assemblée générale du 30 mars 2014.

Modification du siège social, nouvelle adresse :

Rue Van Elewyck, 35 - 1050 Bruxelles

Modification du conseil d'administration:

Cessation à la fonction de président et administrateur : Bertrand Vanbelle né le 02/09/1981 à Uccle, domicilié au 45, Petite Normandie à 1950 Krainem

Cessation à la fonction de vice-président et administrateur : Tony Martin né le 21/07/1979 à Bruxelles domicilié au 66/34, Avenue des Cailles à 1170 Bruxelles

Cessation à la fonction de trésorière et administrateur : Audrey Lefèvre née le 11/11/1986 à Uccle domiciliée au 7, Rue de l'Enfer 1350 Orp-Jauche

Cessation à la fonction de secrétaire adjoint et administrateur : Gérald Barbé né le 06/01/1981 à Etterbeek, domicilié Avenue du Prince Héritier 43 à 1200 Bruxelles

Nouveau mandat en qualité de secrétaire et administrateur : Benoît Salsac né le 10/12/1981 à Uccle, domicilié au 7, Rue de l'Enfer 1350 Orp-Jauche

Nomination à la fonction de président et administrateur : Laurent Dennemont né le 16/10/1978 à Saint-Denis de la Réunion (France) domicilié au 59, Rue de Pavie - 1000 Bruxelles

Nomination à la fonction de trésorier et administrateur : Sébastien Verbustel né le 25/08/1983 à Uccle domicilié au 215, Rue de la Cambre - 1150 Woluwe Saint Pierre

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 19/03/2015 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association, la fondation ou l'organisme à l'égard des tiers.

Au verso : Nom et signature

Modification dans les statuts :

Titre 1 – Article 3

L'association a pour buts de :

- Promouvoir le recyclage des matières organiques
- Organiser des formations et des visites liées aux techniques de recyclage des déchets
- Sensibiliser le public à la problématique environnementale de la gestion des déchets
- Effectuer des recherches et des études ayant pour buts la valorisation des déchets organiques
- Développer et gérer des projets liés aux activités précédemment citées
- Mener à bien des actions d'éducation relative à l'environnement

Les activités de l'association se déroulent aussi bien en Belgique qu'à l'étranger.

Pour mener à bien ses buts, l'association promeut et anime des activités sociales, des débats, des séminaires, des réunions d'études, des cycles de conférences, des formations et des animations...

L'association peut accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de ses buts, qu'ils soient de nature financière ou juridique. Elle peut notamment :

- 1) créer, participer, s'intéresser de quelque façon que ce soit à des sociétés, organisations, associations qui, par leur action, contribuent à la réalisation, sous n'importe quelle forme, du but poursuivi par l'association ;
- 2) acquérir, posséder, soit en jouissance, soit en propriété, tout bien meuble ou immeuble ;
- 3) aliéner et donner en hypothèque ses biens.